

cesse des campagnes publicitaires pour le compte de ces deux organisations et offrir des services pertinents, notamment des séminaires techniques, pour aider à la commercialisation dynamique de ces deux entreprises. De plus, les délégués commerciaux aideront à résoudre les difficultés bureaucratiques qui surviendront dans les bureaux de douane. Toutefois, le plan canadien de commercialisation de l'industrie des semences a été conçu de façon à minimiser les besoins d'intervention de la part de l'État.

En vertu des règlements brésiliens, les animaux en provenance du Canada doivent être vaccinés contre la brucellose, et les moutons canadiens doivent être mis en quarantaine. Ces mesures ne sont toutefois pas imposées aux animaux d'autres pays tels que l'Argentine et la France. Les entrepreneurs ont donc demandé à Agriculture Canada de souligner ce problème lors des prochaines consultations avec les représentants du ministère brésilien de l'Agriculture, car la période de quarantaine exigée occasionne des frais supplémentaires pour les acheteurs brésiliens d'animaux canadiens.

Dans le cadre de ses initiatives en matière de ventes, le Canada devrait appliquer les programmes de l'ACDI pour permettre à de jeunes agronomes brésiliens de venir étudier dans les écoles canadiennes d'agriculture, telles que l'Université de Guelph et le Collège MacDonald. Il y a d'ailleurs eu d'innombrables demandes à ce sujet. L'industrie canadienne du bétail, l'ACDI et les collèges canadiens d'agriculture devraient unir leurs efforts pour offrir un programme de bourses d'étude et d'entretien aux étudiants en sciences agricoles, ce qui serait très profitable aux exportateurs canadiens.

Enfin, l'accroissement de la participation du Sous-comité agricole du Comité économique mixte à la promotion des intérêts commerciaux, en fonction des objectifs d'expansion du Brésil, devrait contribuer à l'augmentation des exportations agricoles.